

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 13 avril 2015 portant dissolution
de la brigade territoriale de Belgodère (Haute-Corse)**

NOR : INTJ1503190A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Belgodère (Haute-Corse) est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de L'Île-Rousse est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de L'Île-Rousse exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 avril 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
L'Île-Rousse	Algajola Aregno Avapessa Cateri Corbara Feliceto L'Île-Rousse Lavatoggio Monticello Muro Nessa Pigna Sant'Antonino Santa-Reparata-di-Balagna	Algajola Aregno Avapessa Belgodère Cateri Corbara Costa Feliceto L'Île-Rousse Lavatoggio Mausoléo Monticello Muro Nessa Novella Occhiatana Olmi-Cappella Palasca Pigna Pioggiola Sant'Antonino Santa-Reparata-di-Balagna Speloncato Vallica Ville-di-Paraso
Belgodère	Belgodère Costa Mausoléo Novella Occhiatana Olmi-Cappella Palasca Pioggiola Speloncato Vallica Ville-di-Paraso	(Dissolution)